AMAP du Croissant - Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
Contrat d'engagement Légumes

Pour la période du 05 octobre 2023 au 26 septembre 2024, le présent contrat est passé entre :

Vanessa Strouble
Les jardins de la Sanguèze
La blandinairie 44330 MOUZILLON
lesjardinsdelasangueze@gmail.com
Tél. : 06 68 86 26 77

Et **le consom'acteur,** adhérent de l'association **AAAC**
Mr, Mme….....
Demeurant à….....
....
Tél : ……../……../...../...../.....
Courriel : ….....@.....…

pour l'approvisionnement hebdomadaire en paniers de légumes pendant une durée de 45 semaines. Il n'y a pas de distributions les 28 décembre, le 9 mai 2024 et le 15 Aout 2024 + 2 distributions courant Mars/Avril.
Cette année, vous devrez utiliser **2 jokers** qui vous permettent d'annuler **2 paniers** au cours de l'année. Le but est d'apporter plus de souplesse au consommateur pendant les périodes de congés. Afin de faciliter le travail du producteur, il est important de prévenir au moins 1 distribution à l'avance la prise de joker. Vous pouvez prévenir par mail soit le producteur soit le coordinateur.

Coordinateur : Emmanuel ROUX - eroux@free.fr

Engagements des producteurs :

Je soussigné **Vanessa Strouble**, maraîcher à Mouzillon
Nous engageons à fournir un panier de légumes labellisés bio cultivés par nos soins toutes les semaines
Nous nous engageons à accueillir les adhérents au moins une fois pendant la saison
Nous adhérons aux principes de la **Charte des AMAP** présente sur le site : http://amap-france.fr

Engagement du consom'acteur

Je soussigné Mr, Mme …..... adhère aux statuts de l'Association des Amis des Amap du Croissant en réglant par chèque la cotisation de 5€.
M'engage pour la période du 05 octobre 2023 au 26 septembre 2024, à soutenir **les jardins de la Sanguèze** dans sa démarche de production biologique.
Durant la saison, je m'engage à effectuer 2 permanences de distribution de 18h15 à 19h45 en m'inscrivant dès la signature du contrat sur le planning des permanences. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte et accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison. M'engage à venir chercher mon panier de légumes chaque semaine sur le lieu de distribution ou bien à le faire retirer par un tiers en cas d'impossibilité de ma part car la récolte étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser un panier non retiré.
Adhère aux principes de la **Charte des AMA**P présente sur le site: http://amap-france.fr

Les distributions

Celles-ci ont lieu le jeudi de 18h30 à 19h30 à la Maison de Quartier de La Bottière - 147 Route de Sainte Luce - 44300 Nantes.

Prix de la « part de récolte » et modes de paiement

Part de récolte	**PETIT PANIER (1 pers)**	**PANIER MOYEN (Famille)**
Montant du panier	10,50€	15,00€
Nbr de distributions	45	45
REGLEMENT	11 chèques de 39,40€ + 1 chèque de 39,10€ ou 3 chèques de 118,10€ + 1 chèque de 118,20€	11 chèques de 56,30€ + 1 chèque de 55,70€ ou 4 chèques de 168,75€

Faisant acte d'engagement solidaire avec le jardin, j'établis mon règlement à l'ordre **Les jardins de la Sanguèze**, et date les chèques du mois de dépôt à la banque souhaité.

Engagement des parties

Le producteur Fait à NANTES le, _ _ / _ _ / 20 _ _ Le titulaire